



LE CENTRE D'EXCELLENCE
sur les systèmes ESEC

CENTRE OF EXCELLENCE
for CRVS Systems



APERÇU

DES SYSTÈMES D'ENREGISTREMENT ET DE STATISTIQUES DE L'ÉTAT CIVIL EN

CORÉE DU SUD

Informations sur le programme

Au sujet du Centre d'excellence sur les systèmes ESEC

Hébergé au Centre de recherches pour le développement international (CRDI), le Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC) est un centre international de savoir et de ressources qui appuie activement les efforts nationaux visant à élaborer des systèmes ESEC efficaces et intégrés. Le Centre collabore avec des organisations et des experts, afin de faciliter l'accès à l'information et à l'expertise, notamment aux normes, aux outils, aux données de recherche et aux bonnes pratiques à l'échelle mondiale.

Le Centre d'excellence a été créé grâce à la contribution financière d'Affaires mondiales Canada et du CRDI, et apporte lui-même une contribution directe au travail du Mécanisme de financement mondial, une importante plateforme de financement de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent du Secrétaire général des Nations Unies.

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI)

Dans le cadre des activités du Canada dans les secteurs des affaires étrangères et du développement, le CRDI investit dans le savoir, l'innovation et les solutions afin d'améliorer les conditions de vie dans les pays en développement. Le CRDI collabore avec de nombreuses parties prenantes, notamment des organisations de la société civile, des instituts de recherche sur les politiques publiques, des organismes régionaux et des services gouvernementaux afin d'encourager la croissance, de réduire la pauvreté et de susciter des changements positifs à grande échelle.

Publié par le Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC), avec la contribution de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Cette publication a été rédigée par Zoran Đoković, expert-conseil du Centre d'excellence.

Centre de recherches pour le développement international
C.P. 8500, Ottawa (Ontario) K1G 3H9, Canada
esec@crdi.ca
www.systemesESEC.ca

© Centre de recherches pour le développement international 2020

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier et technique du Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil. Hébergé au Centre de recherches pour le développement international (CRDI), il est financé conjointement par Affaires mondiales Canada et le CRDI. Les opinions qui y sont exprimées ne représentent pas nécessairement celles d'Affaires mondiales Canada, du CRDI ou du Conseil des gouverneurs de ce dernier.

Veillez visiter systemesESEC.ca/apercus-de-pays pour voir la version la plus récente de ce profil, ou bien pour consulter les profils publiés d'autres pays.



Table des matières

Informations sur le programme	ii
Introduction	2
Bref profil du pays	2
Ampleur des systèmes ESEC	3
Système d'enregistrement des faits d'état civil	4
Cadre législatif	4
Gestion, organisation et fonctionnement	4
Système de statistiques de l'état civil	7
Base de données	7
Causes de décès	7
Numérisation	8
Informatisation	8
Bases de données intégrées	9
Initiatives d'amélioration et soutien externe	11
Plan d'amélioration et budget	11
Soutien des partenaires du développement	12
Conclusion	12
Ressources	13
Sites Web	13
Documents supplémentaires	13
Notes	14

Introduction

Le présent rapport vise à donner un aperçu des systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC) en République de Corée.

Les informations sont basées sur une étude de cas de la Corée du Sud, publiée dans le document *Le lien entre l'enregistrement des faits d'état civil et les systèmes de protection sociale : Les pratiques de cinq pays*. Le rapport est complété par d'autres conclusions tirées de l'examen de documents disponibles et d'autres ressources. Le présent rapport présente, entre autres, les éléments suivants :

- des informations générales sur le pays;
- une sélection d'indicateurs pertinents pour l'amélioration des systèmes ESEC;
- les activités des parties prenantes;
- les ressources disponibles et nécessaires pour renforcer les systèmes ESEC.

Bref profil du pays

La Corée du Sud est située en Asie de l'Est; elle constitue la partie sud de la péninsule coréenne et partage une frontière terrestre avec la République populaire démocratique de Corée.

La Corée du Sud est composée de 17 divisions administratives de premier niveau : 6 villes métropolitaines, 1 ville spéciale, 1 ville autonome spéciale et 9 provinces, dont 1 province autonome spéciale. Celles-ci sont ensuite subdivisées en une série de petites entités, notamment des villes, des comtés, des districts, des bourgs, des cantons, des quartiers et des villages.



Avertissement : Les frontières, ainsi que les noms et désignations employés sur cette carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation de la part des Nations Unies.

- Superficie : 100 363 km²
- Population : 51 635 256 habitants¹, avec un taux de croissance annuel estimé à 0,3 pour cent². En 2018, 81 pour cent de la population résidait dans les zones urbaines, les 19 pour cent restants se trouvant en zone rurale³.
- Capitale : Séoul
- Langue de travail officielle : Coréen
- Ministère responsable de l'état civil : Cour suprême de Corée
- Agence d'enregistrement de l'état civil : Autorités gouvernementales locales
- Office national des statistiques : Statistics Korea (KOSTAT)



Ampleur des systèmes ESEC

Naissances

Exhaustivité de l'enregistrement des naissances	100 % (2014) ⁴
Enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été déclarée comme ayant été enregistrée	100 % (2014) ⁵
Proportion des naissances avec l'assistance d'un professionnel de la santé qualifié	100 % (2015) ⁶
Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont reçu des soins prénataux par un prestataire de soins de santé qualifié	98,1 % (2015) ⁷
Taux de couverture vaccinale du DTC1 chez les enfants d'un an	98 % (2018) ⁸
Taux brut de natalité (par 1 000 habitants)	5,9 (2019) ⁹
Taux de fécondité total (nombre de naissances vivantes par femme)	0,9 (2019) ¹⁰
Taux de fécondité chez les adolescentes (par 1 000 adolescentes âgées de 15 à 19 ans)	1 (2017) ¹¹
Pourcentage de la population de moins de 15 ans	16 % (2012) ¹²

Décès

Exhaustivité de l'enregistrement des décès	99 % (2011) ¹³
Taux brut de mortalité (par 1 000 habitants)	5,7 (2019) ¹⁴
Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	2,8 (2018) ¹⁵
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)	3,2 (2018) ¹⁶
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	11 (2017) ¹⁷

Mariages et divorces

Taux d'enregistrement des mariages	5 (2018) ¹⁸
Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans	Non disponible
Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 18 ans	Non disponible
Taux d'enregistrement des divorces	2,1 (2018) ¹⁹

Statistiques de l'état civil, y compris les données sur les causes de décès

Compilation et diffusion des statistiques de l'état civil fondées sur l'enregistrement	Disponibles
Causes de décès certifiées par un médecin	Disponibles

Système d'enregistrement des faits d'état civil

Cadre législatif

Le système ESEC de la Corée du Sud est régi par une série de lois et de règlements. Parmi ceux-ci, citons :

- les lois constitutionnelles;
- les lois législatives;
- les décrets (décrets présidentiels) et les règles ou règlements d'application (décrets ministériels).

Le système ESEC coréen comprend deux volets principaux : l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil. L'enregistrement des faits d'état civil se compose de deux éléments distincts mais étroitement liés : le système d'enregistrement des relations familiales et le système d'enregistrement des résidents. L'enquête sur l'évolution de la population gère le volet relatif aux statistiques de l'état civil.

La législation relative au système ESEC comprend :

- *Act on the Registration of Family Relations (2014)* (loi sur l'enregistrement des relations familiales);²⁰
- *Resident Registration Act (2016)* (loi sur l'enregistrement des résidents);²¹
- *Statistics Act* (loi sur les statistiques);²²
- Le règlement relatif aux enquêtes sur les changements démographiques.

D'autres législations soutiennent les processus ESEC et réglementent la tenue de registres numériques et le traitement des données enregistrées, par exemple :

- *Electronic Government Act* (loi sur le gouvernement électronique);²³
- *Personal Information Protection Act* (loi sur la protection des renseignements personnels).²⁴

Gestion, organisation et fonctionnement

Les systèmes ESEC sont administrés par trois autorités :

- L'enregistrement des relations familiales est géré par la Cour suprême de Corée.
- L'enregistrement des résidents est géré par le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.
- L'enquête sur l'évolution de la population (statistiques de l'état civil) est supervisée par Statistics Korea.

Ces autorités sont responsables de la planification, du développement et de la gestion du système de base de données national, ainsi que du suivi et de l'évaluation des systèmes nationaux dans leur ensemble. À l'échelle locale, l'enregistrement et le traitement des informations enregistrées se font dans les bureaux de la municipalité, du comté et du district, ainsi que dans les centres de services communautaires.

La Cour suprême administre l'enregistrement de l'établissement de relations familiales et de changements à celles-ci, et leur certification. Elle supervise aussi le bureau d'information informatisé central.

Statistics Korea coordonne et gère les questions statistiques et développe des moyens d'étendre la collecte, la diffusion et l'utilisation des statistiques.

Les autorités métropolitaines fournissent des conseils sur l'enregistrement des faits d'état civil. Ils approuvent également l'utilisation des informations de traitement informatique entre entités apparentées sur leur territoire. Les autorités municipales, du comté et du district enregistrent les données d'état civil et transmettent les dossiers aux autorités supérieures. Les centres de services communautaires enregistrent également les faits d'état civil et transmettent les dossiers aux autorités supérieures.

Mécanismes nationaux de coordination des systèmes ESEC

Il n'existe pas de comité de coordination à l'échelle du gouvernement pour les changements institutionnels, administratifs et technologiques des systèmes ESEC.

Niveau administratif des centres d'enregistrement

Un service direct aux citoyens est assuré dans 226 bureaux municipaux, du comté et du district (Si/Gun/Gu), et dans 3 560 centres de services communautaires (Eup/Myeon/Dong). Les bureaux municipaux, des comtés et des districts sont chargés de maintenir la continuité et la cohérence des informations des systèmes ESEC en synchronisant les données relatives à l'enregistrement des relations familiales et à l'enregistrement des résidents (*Resident Registration Act*, ou loi sur l'enregistrement des résidents, article 15).

Accessibilité des services d'enregistrement des faits d'état civil

Les citoyens peuvent accéder aux services d'état civil en personne et en ligne dans n'importe quel bureau de la municipalité ou du comté et dans les centres de services communautaires, quel que soit leur lieu de résidence actuel.

Enregistrement des faits d'état civil

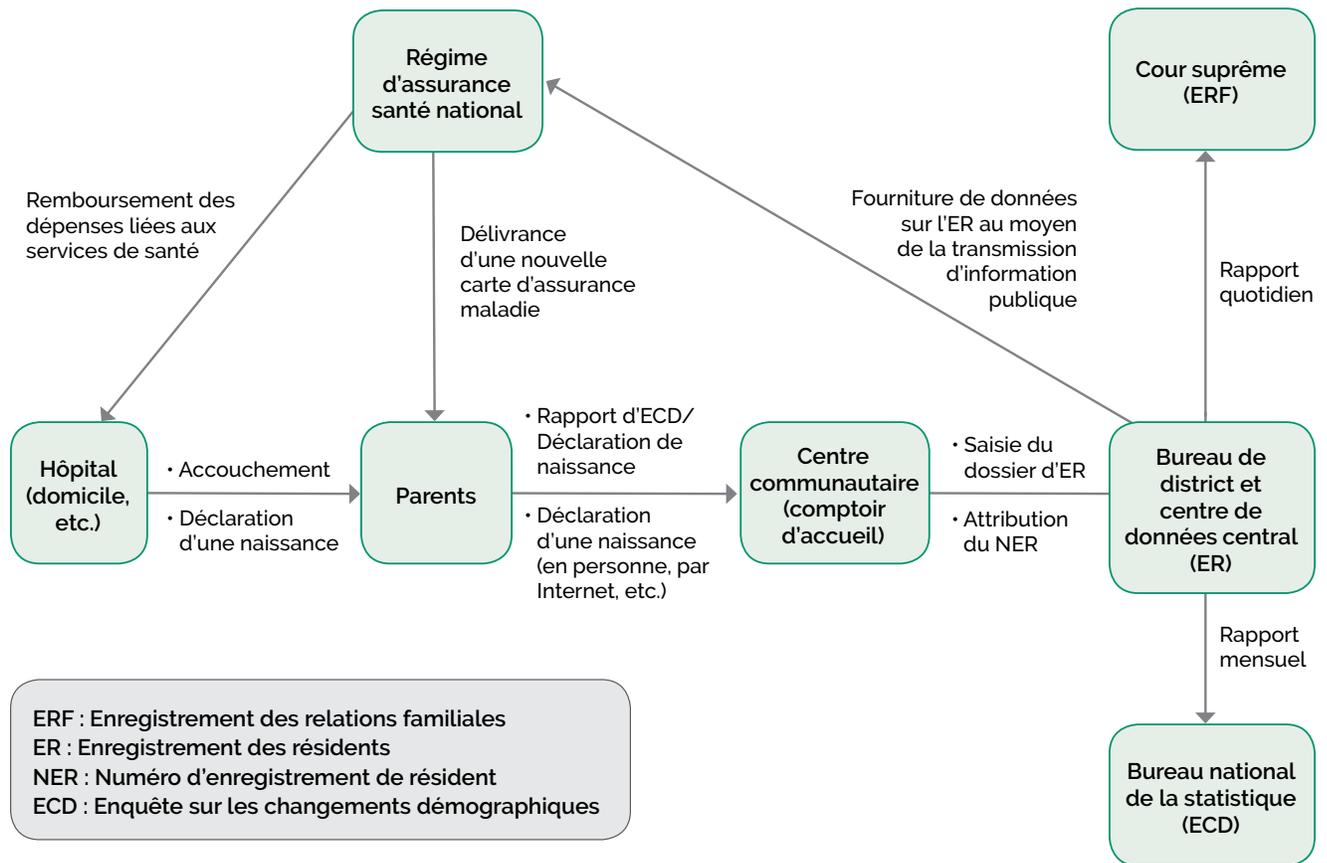
Le système d'enregistrement des relations familiales vise à confirmer les liens familiaux entre les personnes. Ce lien est légalement établi dans le cadre du processus d'enregistrement des faits d'état civil tels que la naissance, le décès, le mariage, le divorce et l'adoption. Le système prend également en charge la fonction importante de l'enregistrement des décès.

Les parents doivent **enregistrer la naissance** de leur enfant dans les 30 jours suivant la naissance au moyen d'un certificat de naissance vivante, ou d'une déclaration de naissance, qui est délivré par un médecin du centre de services communautaires pour l'adresse du nouveau-né (l'adresse actuelle des parents). Lorsqu'une déclaration de naissance est entrée dans le système d'enregistrement des relations familiales, le nourrisson reçoit un numéro d'enregistrement de résident unique et permanent. Le nourrisson est ensuite enregistré comme membre du ménage des parents dans les bases de données régionales de l'enregistrement des relations familiales et du registre des résidents. Le processus d'enregistrement des naissances est illustré à la figure 1.

L'**enregistrement des décès** est effectué par un membre du ménage, un gardien ou un chef communautaire. L'enregistrement est effectué sur le lieu du décès dans le mois qui suit le décès. Les informateurs sont tenus de présenter un certificat de décès du médecin ou un certificat d'examen post-mortem au bureau municipal ou au centre communautaire du lieu du décès, de l'enterrement ou de l'incinération.

Pour **enregistrer un mariage** ou **un divorce**, les parties concernées doivent se présenter à un bureau d'enregistrement des relations familiales compétent. Le formulaire de déclaration comporte des questions sur le nom, le clan familial, la date de naissance, le numéro d'enregistrement de résident et le lieu d'enregistrement des personnes concernées, ainsi que le nom, le lieu d'enregistrement et le numéro d'enregistrement de résident de ses parents.

Figure 1 : Processus d'enregistrement des naissances.



Modèles de formulaires d'enregistrement

Formulaire d'enregistrement de la naissance :

unstats.un.org/unsd/vitalstatkb/KnowledgebaseArticle51044.aspx?Keywords=kore

Formulaire d'enregistrement de décès :

unstats.un.org/unsd/vitalstatkb/KnowledgebaseArticle51040.aspx?Keywords=korea

Formulaire d'enregistrement du mariage :

unstats.un.org/unsd/vitalstatkb/KnowledgebaseArticle51041.aspx

Formulaire d'enregistrement de divorce :

unstats.un.org/unsd/vitalstatkb/KnowledgebaseArticle51042.aspx

Frais d'enregistrement

Il n'y a pas de droits d'enregistrement pour toute personne qui est obligée de déclarer une naissance, un décès, un mariage ou un divorce, ou un changement de domicile. Toutefois, une amende administrative n'excédant pas 55 \$ (50 000 KRW) sera imposée à toute personne qui ne déclare pas le fait d'état civil dans le délai imparti sans motif valable (dans les 30 jours pour la naissance, le décès, le mariage et le divorce en vertu de la *Loi sur l'enregistrement des relations familiales*, et dans les 14 jours pour un changement de domicile en vertu de la *Loi sur l'enregistrement des résidents*). Une personne qui fait une fausse déclaration sera punie de pénalités ou d'amendes de plus de 55 \$ (50 000 KRW).

Système de statistiques de l'état civil

Base de données

Le règlement relatif à l'enquête sur les changements démographiques est le principal instrument de compilation des changements démographiques mensuels. L'enquête sur les changements démographiques est une enquête statistique nationale. Chaque mois, cette enquête recueille des données sur les naissances, les décès, les mariages et les divorces à partir du système d'enregistrement des relations familiales, dans lequel les citoyens enregistrent les faits d'état civil.

L'enquête sur les changements démographiques, un élément clé des statistiques de l'état civil, est une enquête statistique nationale basée sur les données du système d'enregistrement des relations familiales. Statistics Korea intègre les données par lots de l'enquête sur les changements démographiques recueillies par

les gouvernements locaux et rend les données publiques chaque mois. L'enregistrement des relations familiales, l'enregistrement des résidents et l'enquête sur l'évolution de la population ont en commun le sujet d'enregistrement, l'autorité responsable, l'adresse d'enregistrement et les registres.

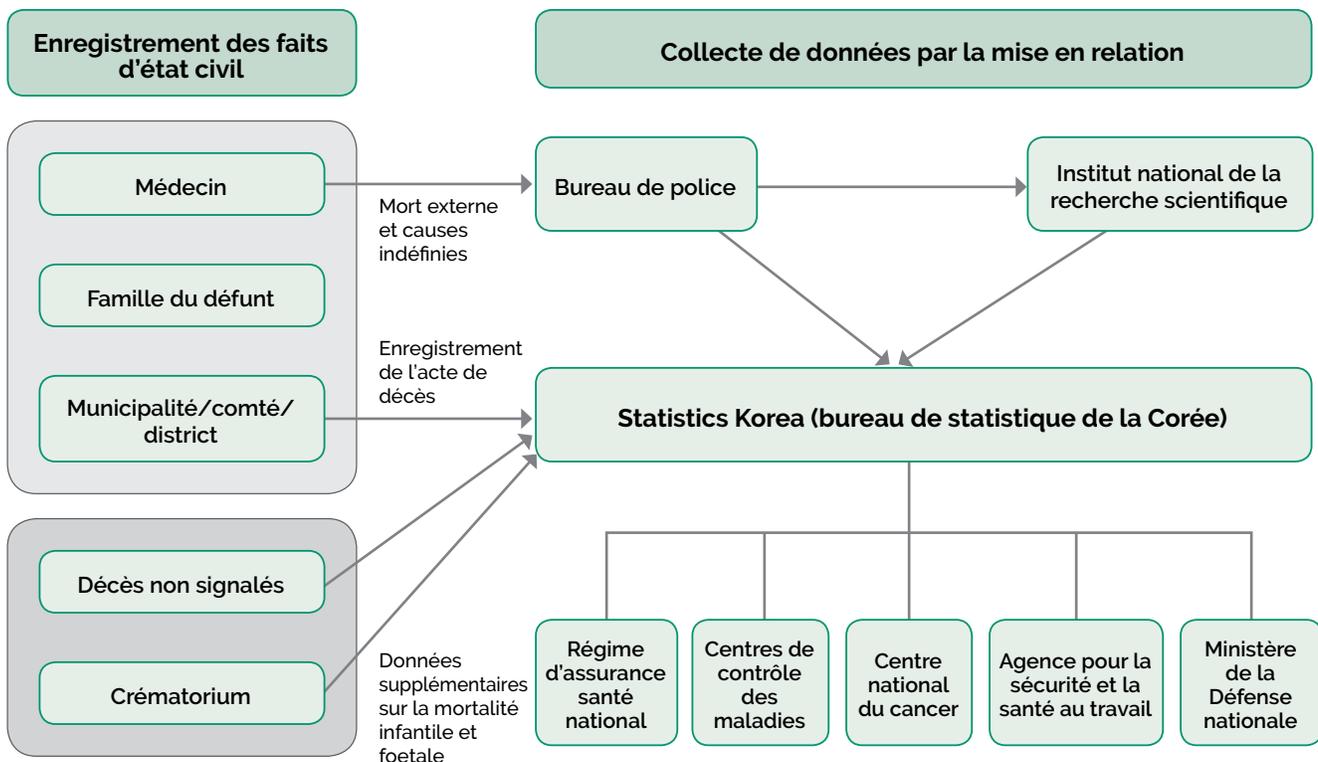
Causes de décès

L'enquête sur l'évolution de la population figurant dans le rapport sur les décès comprend des détails sur les éléments suivants :

- la cause et le type de décès;
- la région et le lieu de l'événement;
- si un accident est cité comme cause du décès;
- la nationalité;
- le niveau d'éducation le plus élevé du défunt.

La méthode de traitement des données utilisée par Statistics Korea pour la cause du décès est présentée dans la figure 2.

Figure 2 : Traitement des données sur les causes de décès par Statistics Korea.



La loi prévoit l'obligation de signaler la cause du décès et d'utiliser le système d'enregistrement des relations familiales comme source d'information sur la cause du décès. La norme CIM-10 est en vigueur et les autorités sanitaires dispensent aux praticiens de la santé des formations régulières et ponctuelles sur son utilisation. Les données sur les causes de décès saisies dans le système d'enregistrement des faits d'état civil sont croisées avec d'autres informations sur la santé.

Numérisation

Le système ESEC de la Corée du Sud est entièrement informatisé. L'enregistrement et le traitement des informations enregistrées se font sous forme numérique. La certification des informations enregistrées est possible sur papier ou sous forme numérique. La numérisation du système ESEC a commencé en 1987 après que le gouvernement a lancé les projets de système d'information de base national pour informatiser cinq réseaux clés nationaux : l'administration, la défense, la sécurité publique, les finances et la banque, et l'éducation et la recherche. Ce processus a abouti à un solide système de gestion de l'information à des fins civiles, qui consiste en des bases de données étroitement liées aux systèmes d'enregistrement des relations familiales, des résidents, des biens immobiliers et des véhicules automobiles, de statistiques démographiques, d'emploi et de douanes.

Informatisation

La Cour suprême de Corée a achevé l'informatisation du système d'enregistrement des relations familiales en 2007. Le système a été construit comme un portail web dans les bureaux d'enregistrement. Le traitement des données et la base de données principale du système sont gérés par la Cour suprême. Avec les justificatifs d'accès appropriés, les responsables

de l'enregistrement peuvent compléter les inscriptions en ligne via le site Web du système. En 2008, l'interopérabilité a été réalisée avec le ministère de la Justice et en 2011 avec le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, ce qui a permis de relier les données personnelles entre les systèmes d'enregistrement des relations familiales et celui des résidents. Depuis 2013, l'interopérabilité entre les deux systèmes permet de consulter, d'émettre, de signaler et de demander divers services d'enregistrement des relations familiales. Ces services comprennent par exemple la vérification de la naissance, du décès, du mariage et de l'adoption par le biais du système d'enregistrement des relations familiales de la Cour suprême et du portail web du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité [GOV.KR](#) (nouvelle version de Minwon24) (ajouté).

L'utilisation de l'ordinateur est décrite dans le tableau 1.

Tableau 1 : Utilisation d'ordinateurs dans les systèmes ESEC.

Ordinateurs utilisés dans les	Oui	Non
Bureaux d'enregistrement (bureaux de la municipalité, du comté et du district)	X	
Centres de services communautaires	X	
Établissements de santé		X

Services d'enregistrement en ligne dans les établissements de santé

Outre la fourniture d'un certificat médical qui est ensuite utilisé par les déclarants pour l'enregistrement des naissances et des décès, les établissements de santé n'ont pas de rôle précis dans l'enregistrement des naissances et des décès.

Application de la technologie mobile

Les technologies mobiles ne sont pas utilisées pour les processus d'enregistrement des faits d'état civil.

Numéro d'identification unique

Le numéro d'enregistrement de résident est un numéro d'enregistrement que le gouvernement délivre pour identifier de manière unique chaque citoyen (*Resident Registration Act*, ou la loi sur l'enregistrement des résidents, article 7). Ce numéro est imprimé sur la carte d'enregistrement de résident, qui est la carte d'identité nationale utilisée pour vérifier l'identité et la résidence du titulaire de la carte. Ce numéro est délivré par les autorités locales après le premier enregistrement du lieu de résidence. Il est conçu pour être utilisé par une personne précise et associé à elle pendant toute sa vie.

Le numéro d'enregistrement de résident a été introduit en 1968. Il se composait initialement de 12 chiffres : un numéro régional (six chiffres), le sexe (un chiffre) et le numéro de série personnel (cinq chiffres). Il a été modifié en 1975 pour être composé de 13 chiffres, indiquant la date de naissance (six chiffres), le sexe (un chiffre), le code régional du lieu d'enregistrement d'origine (quatre chiffres), l'ordre de déclaration (un chiffre) et le numéro de vérification des erreurs (un chiffre). Ce système à 13 chiffres est toujours utilisé aujourd'hui.

En raison de sa structure, le numéro d'enregistrement de résident révèle des données personnelles précises. La *Resident Registration Act* (loi sur l'enregistrement des résidents) impose des sanctions sévères allant d'une amende à une peine d'emprisonnement à toute personne coupable de l'une ou l'autre des infractions suivantes :

- Tenter de fabriquer un numéro d'enregistrement de résident;
- Divulguer des informations sur le numéro d'enregistrement de résident d'une tierce personne à des fins lucratives en violation des lois et des statuts subordonnés;

- Utiliser illégalement le numéro d'enregistrement de résident d'une tierce personne.

Bases de données intégrées

La Cour suprême de Corée gère la base de données de l'enregistrement des relations familiales. La base de données de sauvegarde est située au Centre des archives judiciaires de la Cour suprême. De même, une copie de la base de données du registre des résidents, tenue par le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, est conservée dans les centres de données du Service national d'informatique et d'information, qui relèvent du même ministère.

Au sein de la Cour suprême, l'administration judiciaire nationale gère les tâches d'enregistrement des relations familiales individuelles tandis que le centre des archives judiciaires gère le système d'information. Les services électroniques d'enregistrement des relations familiales sont fournis par le biais du portail web efamily.scourt.go.kr, qui est géré par des centres de systèmes d'information dans les bureaux municipaux, les centres de services communautaires et les consulats à l'étranger (par exemple à Tokyo, Osaka et Fukuoka au Japon), qui sont supervisés par 56 chefs du tribunal local de la famille.

Tous les systèmes d'information individuels sont interopérables et intégrés grâce à la plateforme du système de partage des informations administratives. Celle-ci est également utilisée par d'autres services gouvernementaux pour vérifier les données d'identité dans le cadre de la prestation de services. À cette fin, les données d'identité sont principalement servies par le système d'enregistrement des résidents, qui est mis à jour en permanence avec de nouvelles couches de données d'identité à mesure que de nouveaux faits d'état civil sont enregistrés dans le système d'enregistrement des relations familiales. Avec ces caractéristiques, le système d'enregistrement des résidents de Corée du Sud est très similaire aux registres de la population dans de nombreux pays.

Le Service national d'informatique et d'information a été mis en place en 2007 pour faire face au problème de la fragmentation accrue des équipements informatiques et des technologies logicielles. Ces technologies fonctionnaient en vase clos et ne respectaient pas les normes établies à l'échelle du gouvernement. De ce fait, les données étaient dupliquées ou non actualisées, ce qui augmentait les coûts de l'entretien de ces systèmes. Le Service national d'informatique et d'information a résolu ces problèmes en regroupant toutes les ressources d'information exploitées par différents organismes gouvernementaux. Il exploite 22 systèmes d'information des agences du gouvernement central dans chacun de ses deux centres de données avec un système de sauvegarde mutuelle en temps réel. Il sert de centre national qui gère le système d'information intégré et le réseau national d'information, et gère les cyberattaques externes en utilisant une technologie de pointe.

Cette transformation a commencé en 2005 par l'intégration de la gestion et la colocation physique des systèmes d'information de 44 ministères, qui s'est achevée en 2007. De 2008 à 2012, l'accent a été mis sur la consolidation du matériel et l'intégration des ressources d'infrastructure tout en renforçant la sécurité du réseau. Enfin, depuis 2013, le système évolue vers l'utilisation de l'informatique en nuage et des derniers protocoles d'interopérabilité.

Numérisation des données historiques d'état civil

Tous les enregistrements de faits d'état civil de la population vivante sont disponibles en format numérique.

Lien avec le système d'identification

Le système d'enregistrement des résidents est un système d'identification national qui vise à confirmer le statut résidentiel des personnes et la migration en enregistrant les résidents vivant dans un certain endroit pendant plus d'un mois. Les données d'identité dans le système

d'enregistrement des résidents sont synchronisées en permanence avec les données d'identité du système d'enregistrement des relations familiales. Chaque fois qu'un nouveau fait d'état civil est enregistré et qu'une nouvelle couche de données d'identité est ajoutée dans un dossier personnel du système d'enregistrement des relations familiales, cette information est transmise au système d'enregistrement des résidents, qui met à jour le dossier personnel en conséquence.

La carte d'enregistrement de résident est la carte d'identité nationale qui permet de vérifier la résidence du titulaire. Il est d'usage universel de vérifier l'identité d'un résident pour un large éventail d'activités, y compris le vote, les transactions commerciales et les transferts d'aide sociale. Au recto de la carte de résident figurent le nom de la personne, sa photo, son numéro d'enregistrement de résident et son adresse, tandis que le verso contient une empreinte digitale (pouce droit) et un espace pour les changements d'adresse.

Échange avec les autres secteurs et activités

Le système d'enregistrement des résidents fournit des informations de base pour une utilisation et une référence communes entre les agences administratives par le biais du système de partage des informations administratives. Le gouvernement local verse un certain nombre de primes de naissance et d'allocations pour garde d'enfants. Le système GOV24 permet aux gens d'accéder facilement à des services à guichet unique pour toutes les naissances.

Voici des exemples d'activités administratives et de services publics liés au système d'enregistrement des résidents :

- Les nouveau-nés : Numéro d'enregistrement du résident, allocations de naissance et prestations;
- Enfants : avis de vaccination pour les nourrissons; soutien aux frais de garde, avis d'inscription à l'école primaire (7 ans);

- Adolescents : Avis d'inscription à une école intermédiaire ou secondaire (13 ans), carte d'identité nationale (plus de 17 ans);
- Jeunes : Autorisation de voter aux élections (plus de 19 ans), ouverture de comptes bancaires et abonnement à la téléphonie mobile, transmission des dossiers scolaires du secondaire aux collègues;
- Adultes : emploi (assurance maladie, pension, assurance emploi, etc.), déclaration des impôts à payer, location de logements pour les pauvres;
- Aînés : Paiement de la pension nationale, service de soins médicaux, laissez-passer de transport en commun gratuit.

Les parents d'enfants d'âge préscolaire reçoivent des avis sur ces services de la part du gouvernement local qui a compétence sur leurs données d'enregistrement de résidence. Les parents d'enfants d'âge scolaire (école primaire et secondaire) reçoivent ces avis du bureau local chargé de l'éducation. Les adultes (à partir de 20 ans) les reçoivent du gouvernement local. Les services tout au long du cycle de vie prennent fin lorsque :

- un décès est enregistré dans le système d'enregistrement des relations familiales du centre communautaire concerné;
- un cohabitant ou un gardien signale le décès dans le mois suivant la date à laquelle il en a eu connaissance, en utilisant un avis de décès du médecin ou un rapport d'autopsie.

Le gouvernement local doit effectuer les ajouts, les corrections et les suppressions nécessaires dans les dossiers d'enregistrement des résidents après avoir reçu un rapport sur le décès d'un résident par l'intermédiaire du système d'enregistrement des relations familiales. Les renseignements sur le décès sont envoyés en ligne à tous les organismes chargés de la succession, de l'assurance sociale, des transactions commerciales et autres services pertinents.

Initiatives d'amélioration et soutien externe

Plan d'amélioration et budget

Plan stratégique

Jusqu'en 2015, les réformes du système ESEC ont été mises en oeuvre dans le cadre d'une série de plans stratégiques axés sur la numérisation du système, l'amélioration de l'efficacité de processus opérationnels spécifiques du système ESEC et l'amélioration de la diffusion des données.

Le plan stratégique a été mis en oeuvre de 1987 à 2005 en deux étapes. Dans une première phase, en 1996, un service étendu d'ESEC a été mis en place par le biais d'un réseau public de partage d'informations. Au cours de cette période, les systèmes nationaux d'information de base concernant la fonction publique, l'immobilier, l'éducation et la recherche ont été mis en place. Cela a rendu possible l'automatisation au sein des bureaux du gouvernement ainsi que les activités à distance. Dans une deuxième phase, finalisée en 2005, le projet de haut débit, lancé en 1995, a fourni à l'ensemble du pays l'Internet à haut débit. Il a été achevé en 2014.

Le premier programme d'administration en ligne a été mis en oeuvre de 2001 à 2007 et a donné lieu au projet « Gouvernement pour les citoyens » (G4C) qui a été relié à cinq bases de données nationales de base sur les informations résidentielles, l'immobilier, les automobiles, etc. Cela a effectivement réduit le nombre de visites physiques nécessaires dans les bureaux gouvernementaux et a éliminé une grande partie de la documentation relative aux services publics qui était auparavant exigée.

Le deuxième programme d'administration en ligne a mis en oeuvre 31 projets, dont la numérisation de tous les traitements de documents, l'informatisation des finances des gouvernements nationaux et locaux, et le partage des informations administratives.

Le troisième programme d'administration en ligne était le projet de système de partage d'informations administratives (AISS), qui comprenait une vérification en ligne en partageant les informations fournies par les bases de données administratives de plusieurs organismes administratifs et en les comparant aux documents papier soumis en personne ou par courrier.

Le quatrième programme, qui est toujours en cours (de 2008 à aujourd'hui), concerne la mise à niveau du système d'information du gouvernement en ligne de la Corée du Sud. Cette phase vise à améliorer le partage de l'information en intégrant et en connectant les systèmes d'information, et en assurant la stabilité des opérations du Service national d'informatique et d'information. Des efforts sont également déployés pour fournir des services ESEC personnalisés en utilisant des technologies telles que les appareils mobiles, l'Internet des objets et l'informatique en nuage.

Allocations budgétaires et besoins futurs

Le système ESEC est considéré comme l'un des principaux systèmes gouvernementaux essentiels à une gouvernance publique efficace. Il est donc financé par un budget gouvernemental pour assurer son bon fonctionnement et pour fournir des mises à niveau stratégiques afin d'accroître l'efficacité et de répondre aux demandes futures.

Activités identifiées comme hautement prioritaires

Étant donné que les réformes stratégiques multisectorielles des trois dernières décennies ont permis d'atteindre des taux d'enregistrement presque universels, la Corée du Sud n'a pas élaboré de stratégie nationale multisectorielle en matière de systèmes ESEC depuis 2015, si ce n'est des investissements stratégiques dans la modernisation de l'infrastructure informatique.

Soutien des partenaires du développement

Les composantes du système ESEC sont financées par le budget du gouvernement et par des projets budgétaires spéciaux approuvés par le gouvernement.

Conclusion

Les autorités coréennes ont très tôt reconnu l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil pour assurer la qualité des services à la population. L'enregistrement universel des faits d'état civil a permis au système d'enregistrement des résidents de fonctionner à tout moment avec les informations d'identité des citoyens les plus récentes. L'exactitude des données d'identité est assurée par un large éventail d'autres systèmes gouvernementaux qui fonctionnent avec des données personnelles et qui vérifient ces informations ou les obtiennent du système d'enregistrement des résidents. Grâce à un cadre d'enregistrement élaboré, les statistiques de l'état civil peuvent être extraites principalement du système d'enregistrement des relations familiales, soit de manière continue, soit fréquemment au cours d'une année donnée. Le succès du système est la conséquence de la prise de conscience et de l'engagement politique des décideurs de haut niveau. La collaboration interministérielle et les politiques à l'échelle du gouvernement ont permis d'obtenir le soutien budgétaire nécessaire et d'affecter les ressources humaines et informatiques.



Ressources

Sites Web

Korea Legislation Research Institute. 2019.
Korea Law Translation Center. elaw.klri.re.kr/eng_service/main.do

Korean Statistical Information Service.
kosis.kr/eng/

CESAP. 2019. Enregistrement et statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique. République de Corée. getinthepicture.org/country/republic-korea

Nations Unies, Division de la statistique. 2015. Civil Registration and Vital Statistics Knowledge Base (en anglais seulement) unstats.un.org/unsd/demographic-social/crvs/index.cshtml

Documents supplémentaires

Banque mondiale. 2016. Korea: an integrated system of civil registration and vital statistics. documents.worldbank.org/curated/en/702081495191844901/Korea-an-integrated-system-of-civil-registration-and-vital-statistics

Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC) 2020. **Le lien entre l'enregistrement des faits d'état civil et les systèmes de protection sociale : Les pratiques de cinq pays**. Étude de cas de la Corée du Sud. Centre de recherches pour le développement international, Ottawa (ON).

Kang, M. et al. 2019. Korean Resident Registration System for Universal Health Coverage. Groupe de la Banque mondiale. Santé, nutrition et population. documents.worldbank.org/curated/en/564051570767946864/pdf/Korean-Resident-Registration-System-for-Universal-Health-Coverage.pdf



Notes

- 1 Banque mondiale. 2019. Population totale – République de Corée donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.TOTL?locations=KR
- 2 Banque mondiale. 2019. Croissance démographique (% annuel) – République de Corée donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.GROW?locations=KR
- 3 Banque mondiale. 2018. Population urbaine (% de la population totale) – République de Corée donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.URB.TOTL.IN.ZS?locations=KR
- 4 UN ESCAP. 2020. Republic of Korea CRVS Decade (2015-2024). Midterm Questionnaire. Civil Registration and Vital Statistics in Asia and the Pacific. getinthepicture.org/resource/republic-korea-crvs-decade-2015-2024-midterm-questionnaire
- 5 ibid.
- 6 Banque mondiale. 2015. Naissances assistées par du personnel de santé qualifié (% du total) – République de Corée donnees.banquemondiale.org/indicateur/SH.STA.BRTC.ZS?locations=KR
- 7 Organisation mondiale de la Santé (OMS). 2020. Points de vue des pays de l'Observatoire mondial de la santé. Résumé des statistiques de la République de Corée (2002-présent). apps.who.int/gho/data/node.country.country-KOR?lang=en
- 8 UNICEF. 2018. Indicateurs intersectoriels : Pourcentage de nourrissons survivants ayant reçu la première dose de vaccin contenant le DTC. Données de l'UNICEF : Suivi de la situation des enfants et des femmes. data.unicef.org/resources/data_explorer/unicef_f/?ag=UNICEF&df=GLOBAL_DATAFLOW&ver=1.0&dq=IM_DTP1..&startPeriod=2015&endPeriod=2020
- 9 Statistics Korea, Vital Statistics. 2020. Taux de natalité, brut (par 1 000 habitants). kosis.kr/statHtml/statHtml.do?orgId=101&tblId=DT_1B8000F&vw_cd=MT_ETITLE&list_id=A2&scrId=&seqNo=&language=en&obj_var_id=&itm_id=&conn_path=A6&path=%252Feng%252Fsearch%252FsearchList.do
- 10 Statistics Korea, Vital Statistics. 2020. Taux de fécondité, total (nombre de naissances par femme). kosis.kr/statHtml/statHtml.do?orgId=101&tblId=DT_1B8000F&vw_cd=MT_ETITLE&list_id=A2&scrId=&seqNo=&language=en&obj_var_id=&itm_id=&conn_path=A6&path=%252Feng%252Fsearch%252FsearchList.do
- 11 Banque mondiale. 2017. Taux de fertilité chez les adolescents (par 1 000 adolescentes âgées de 15 à 19 ans) – République de Corée. donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.ADO.TFRT?locations=KR
- 12 DAES, Division de la population, ONU 2012. Population du pays par âge. unstats.un.org/unsd/demographic/products/indwm/Dec.%202012/1b.xls
- 13 UN ESCAP. 2020. Republic of Korea CRVS Decade (2015-2024). Midterm Questionnaire. Civil Registration and Vital Statistics in Asia and the Pacific. getinthepicture.org/resource/republic-korea-crvs-decade-2015-2024-midterm-questionnaire
- 14 Statistics Korea, Vital Statistics. 2020. Taux de mortalité, brut (par 1 000 habitants). kosis.kr/statHtml/statHtml.do?orgId=101&tblId=DT_1B8000F&vw_cd=MT_ETITLE&list_id=A2&scrId=&seqNo=&language=en&obj_var_id=&itm_id=&conn_path=A6&path=%2Feng%2Fsearch%2FsearchList.do
- 15 Statistics Korea, Vital Statistics. 2020. Taux de mortalité infantile (par 1 000 naissances vivantes) kosis.kr/statHtml/statHtml.do?orgId=101&tblId=DT_1B8000F&vw_cd=MT_ETITLE&list_id=A2&scrId=&seqNo=&language=en&obj_var_id=&itm_id=&conn_path=A6&path=%252Feng%252Fsearch%252FsearchList.do
- 16 UNICEF. 2018. Indicateurs démographiques clés – République de Corée. UNICEF Data: Monitoring the situation of children and women. data.unicef.org/country/kor/



- 17 UNICEF. 2017. Indicateurs intersectoriels – Taux de mortalité maternelle (nombre de décès par 100 000 naissances vivantes) data.unicef.org/resources/data_explorer/unicef_f/?ag=UNICEF&df=GLOBAL_DATAFLOW&ver=1.0&dq=.MNCH_MMR+MNCH_LTR_MATERNAL_DEATH+MNCH_MATERNAL_DEATHS.&startPeriod=2016&endPeriod=2020
- 18 Statistics Korea, Vital Statistics. 2020. Taux de mariage, brut (par 1 000 habitants). kosis.kr/statHtml/statHtml.do?orgId=101&tblId=DT_1B8000F&vw_cd=MT_ETITLE&list_id=A2&scrId=&seqNo=&language=en&obj_var_id=&itm_id=&conn_path=A6&path=%252Feng%252Fsearch%252FsearchList.do
- 19 Statistics Korea, Vital Statistics. 2020. Taux de mortalité infantile (par 1 000 naissances vivantes) kosis.kr/statHtml/statHtml.do?orgId=101&tblId=DT_1B8000F&vw_cd=MT_ETITLE&list_id=A2&scrId=&seqNo=&language=en&obj_var_id=&itm_id=&conn_path=A6&path=%252Feng%252Fsearch%252FsearchList.do
- 20 Korea Legislation Research Institute. 2014. *Act on the Registration of Family Relations* (loi sur l'enregistrement des relations familiales). Korea Law Translation Center. elaw.klri.re.kr/eng_service/lawView.do?lang=ENG&hseq=33071
- 21 Korea Legislation Research Institute. 2016. *Resident Registration Act* (loi sur l'enregistrement des résidents). Korea Law Translation Center elaw.klri.re.kr/eng_service/lawView.do?hseq=40157&lang=ENG
- 22 Statistics Korea. 2011. *Statistics Act*. kostat.go.kr/portal/english/img_eng/03/StatisticsAct_2011.pdf
- 23 Korea Legislation Research Institute. 2017. *Electronic Government Act* (loi sur le gouvernement électronique). elaw.klri.re.kr/eng_mobile/viewer.do?hseq=45844&type=part&key=4
- 24 Korean Law via the Internet. 2011. *Personal Information Protection Act* (loi sur la protection des renseignements personnels). koreanlii.or.kr/w/images/0/oe/KoreanDPAct2011.pdf



LE CENTRE D'EXCELLENCE
sur les systèmes ESEC

CENTRE OF EXCELLENCE
for CRVS Systems

www.systemesESEC.ca



Affaires mondiales
Canada

Global Affairs
Canada



IDRC | CRDI

International Development Research Centre
Centre de recherches pour le développement international

Nous Soutenons le



**MÉCANISME DE
FINANCEMENT
MONDIAL**